



**F.E.A.A.B.**

## Guide de l'exposant

Cette année la 46<sup>ème</sup> Foire de Bourail se déroulera du **11 août à partir de 8h** jusqu'au **13 août à 17h**.

- **L'inscription valide de fait la connaissance et l'acceptation du règlement général et particulier.**
- Les frais de dossier ne s'appliquent qu'une seule fois quel que soit le nombre de stands pris. Ils servent à l'édition de vos dossiers d'inscriptions, au téléphone et à la réexpédition de vos chèques de caution et autres frais induits.
- Le non-retour de votre dossier d'inscription **complet accompagné du règlement des sommes dues** dans les délais entrainera l'attribution de votre stand au suivant de la liste.
- **Toute inscription est non remboursable sauf cas de force majeure justifiée** (décès, raisons médicales graves sur présentation d'un justificatif).
- Tout participant devra fournir au moment de l'inscription une attestation d'assurance : responsabilité civile, vol, incendie et dégâts matériel le couvrant pour la durée de la manifestation.
- Lors de son installation, tout participant devra être muni de son reçu afin de pouvoir justifier son inscription.
- De par son inscription, l'exposant s'engage à être présent et laisser son stand en place durant les 3 jours de foire.
- **L'accès sur le site pour le démontage ne pourra se faire qu'à partir de 17h le 13 août 2023.**
- La sous-location de votre espace est formellement interdite. Le partage de l'emplacement avec une autre enseigne commerciale n'est pas autorisé.
- **La présence d'animaux domestiques** (Chiens, chats, etc.) **est interdite sur le site durant toute la Foire**, pour des raisons de sécurité et de protocole sanitaire. Des contrôles seront effectués par la police municipale. Tout contrevenant s'expose à une amende.
- La foire met à votre disposition des zones de parking spécifiques ; par conséquent le stationnement devant ou à proximité des stands est strictement interdit. Cela peut vous sembler contraignant, mais les normes de sécurité nous l'imposent.
- La mise en place matérielle (chapiteaux, aménagement décoration de l'espace ou du stand, etc.) devra être terminée au plus tard à 20 h la veille du premier jour de foire.
- Tout agrandissement ou débordement de la zone qui vous est allouée est strictement interdit.
- L'approvisionnement ou réapprovisionnement de votre espace pendant la foire est possible tous les matins jusqu'à 7h30. Tous les véhicules devront rejoindre leur emplacement de parking avant 7 h 50. **Toute circulation de véhicule entre 8h et 18h (17h le dimanche) sur le site est interdite.**
- L'espace qui vous est attribué doit être rendu propre et dépourvu de tous les matériaux de décoration et autres que vous avez installés. **Avant votre départ, faites un état des lieux avec un responsable de l'organisation.**

- Si les conditions météorologiques n'étaient pas favorables durant la Foire ou si un événement extérieur à la Foire survenait, provoquant une baisse de clientèle, l'exposant reste engagé par son inscription et ne peut prétendre à aucune indemnité ou dédommagement de l'organisateur.
  - La vente de pistolets à billes, battes de base-ball, lasers, petits canifs, pétards, feux d'artifices est interdite sur le site. Des contrôles inopinés pourront être effectués par la FEAAB.
  - La vente d'ustensiles et/ou outillages de cuisines, jardinage, etc. tranchants tel que couteaux, sabres, haches, est strictement interdite aux mineurs. Une pièce d'identité doit être exigée.
  - Il est attendu de tous un comportement responsable et respectueux envers tous. De manière générale, toute personne ayant un comportement qualifié d'irrespectueux (agressions physique et/ou verbale, insultes, etc.) notamment envers un membre de l'organisation se verra sanctionné par le conseil d'administration de la FEAAB.
  - L'exposant s'engage à informer toutes les personnes présentes sur son stand du présent règlement
  - LA VENTE ET LA CONSOMMATION D'ALCOOL SONT STRICTEMENT INTERDITES SUR LE SITE (hors restaurant) DES CONTROLES SERONT EFFECTUES.
  - Les exposants autorisés à vendre des boissons hygiéniques devront obligatoirement les acheter auprès du comité de Foire Bourail.
  - L'exposant s'engage à respecter en complément de ce document le règlement particulier de son secteur.
- ❖ **Le non-respect d'au moins l'un de ces points entrainera des sanctions allant du non remboursement de la caution jusqu'à l'exclusion définitive de la manifestation.**

### **INFOS COMPLEMENTAIRES**

Vous pouvez commencer l'installation et l'aménagement de votre espace :

- Pour les espaces « plein air » et pour les espaces « fermé » (hall d'expositions, etc.) dès le 07 août 2023 de 7h à 17h. et de 7h à 20h le 10 août 2023.

L'accès au site est libre pendant cette période.

### **ATTENTION LE GARDIENNAGE DU SITE N'EST ASSURE QUE DU 10 AOÛT 18 H 00 AU 14 AOÛT 8 H 00**

Les halls d'expositions seront ouverts tous les matins à 6h30 afin de vous permettre de réapprovisionner votre espace. Rappel : vos véhicules devront avoir rejoint le parking avant 7h50.

Pendant la durée de la foire les halls resteront ouverts au public de 8h à 18h 30 les deux premiers jours de foire et de 8h à 17h le dernier jour.

Des toilettes payantes (100 F) sont disponibles, c'est hélas le prix à payer car tous n'ont pas la même notion de propreté et d'hygiène. Sinon des toilettes chimiques gratuites sont réparties sur l'ensemble du site.

Votre inscription vous donne droit à un certain nombre de « pass » pour accéder aux parkings exposants (voir tableau annexe). Vous pouvez acquérir des pass supplémentaires payants mais leur nombre est limité en fonction de votre activité, du nombre de stands ou de la surface que vous avez (merci à ceux qui ont abusé). Attention, si vous égarez vos pass, ils pourront éventuellement être remplacés à vos frais et les pass perdus seront désactivés.

**En souhaitant à tous une bonne 46<sup>ème</sup> Foire 2023.**

**Le bureau de la FEAAB**